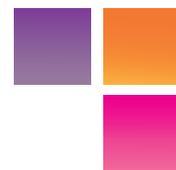




Droits individuels à la formation : attention dernière ligne droite !



Vos heures acquises au titre du DIF **peuvent être utilisées pour financer une formation.**

Vous devez saisir le solde de ces heures et les utiliser avant le 31 décembre 2020 directement en ligne sur votre compte formation, sinon vous les perdez.

Le montant saisi fera l'objet d'un contrôle à la première demande de formation.

Où trouver mon solde d'heures de DIF ?



Vous trouverez votre solde d'heures DIF sur :

- ▶ Votre bulletin de salaire de décembre 2014 ou janvier 2015 ;
- ▶ Une attestation de droits au DIF fournie par votre employeur ;
- ▶ Votre dernier certificat de travail.

Comment saisir mon solde d'heures de DIF ?

Les heures DIF sont converties au taux de 15€ de l'heure (ce taux est fixé par décret).

- ▶ Saisir un montant arrondi à l'unité supérieure
- ▶ Télécharger votre justificatif
- ▶ Enregistrez votre solde, celui est automatiquement crédité sur votre compte en euros.

DIF : Que reporter en ligne ?

Vous avez eu successivement plusieurs employeurs dans la même année :

- ▶ Seule l'attestation fournie par votre dernier employeur en date est valable. Vous avez travaillé pour plusieurs employeurs en même temps :

- ▶ Additionnez les heures indiquées sur les attestations de chacun de vos employeurs.

Vous êtes en recherche d'emploi :

- ▶ Reportez le solde d'heures DIF inscrit sur votre dernier certificat de travail.

Vous avez retrouvé un emploi depuis moins de deux ans à la date du 1er janvier 2015, reportez :

- ▶ Les heures de DIF portables mentionnées sur le certificat de travail émis par votre précédent employeur ;
- ▶ Les heures de DIF acquises au 31 décembre 2014 et attestées par votre employeur actuel.

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2020 pour trouver une formation et utiliser vos heures DIF sinon elles seront perdues

partenaire de votre vie professionnelle



Comment s'inscrire sur Mon Compte Formation ?



Pourquoi s'inscrire à Mon Compte Formation ?

Vous inscrire à Mon Compte Formation va vous permettre d'accéder à l'ensemble des services proposés dont :

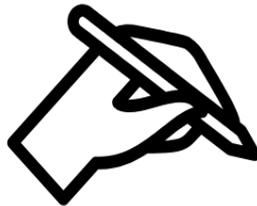
- ▶ Découvrir de combien d'euros vous disposez pour vous former
- ▶ Trouver la formation qui correspond le mieux à vos besoins, en ligne ou près de chez vous
- ▶ Réserver et payer votre formation avec vos droits formation

Comment m'inscrire à Mon Compte Formation ?

Créer mon compte :

- ▶ Etape 1 : Cliquer sur le bouton en haut à droite « se connecter »
- ▶ Etape 2: Cliquer sur le bouton « créer un compte »
- ▶ Etape 3 : Renseigner les données personnelles obligatoires :

- ▶ Numéro de sécurité sociale
- ▶ Nom de naissance
- ▶ Courriel



- ▶ Etape 4 : Valider le contrôle de sécurité (captcha)
- ▶ Etape 5 : Choisir un mot de passe composé de 8 caractères minimum, 1 majuscule, 1 minuscule et 1 chiffre

Après avoir validé les conditions générales d'utilisations (CGU), vous recevrez **un courriel** vous confirmant l'activation de votre compte.

M'identifier avec France Connect :

- ▶ Etape 1 : Cliquer sur le bouton en haut à droite « se connecter »
- ▶ Etape 2 : Cliquer sur le bouton au centre s'identifier avec France Connect
- ▶ Etape 3 : Sélectionner le compte déjà utilisé (Ameli, Impôt, IDN La Poste ou Mobile Connect)
- ▶ Etape 4 : Saisir votre identifiant ou votre mot de passe du compte sélectionné



Comment se déconnecter de mon compte formation ?

Lorsque vous souhaitez quitter le site Mon compte Formation, vous êtes invités à vous déconnecter de celui-ci en cliquant sur l'onglet «déconnexion», afin qu'aucune personne non autorisée ne puisse y accéder.